

BAN TOUR :

Quel référentiel pour l'adresse ?

Dijon, 19 05 15

Compte rendu des ateliers participatifs BAN TOur

19 mai 2015 après midi

Ateliers :

- Législation, procédures
- Licences, modèle économique
- Qualité, mise à jour
- Identifiant unique, interopérabilité
- outil, API, géocodage,
- accompagnement, relation aux collectivités

Atelier « Législation, procédures »

Aspect législatif de la remontée d'info et d'usage de la BAN : un alourdissement législatif semble contreproductif (toutes les briques réglementaires existent déjà), privilégier les sensibilisations et incitations (éventuellement financière pour les communes améliorant la qualité de l'adressage).

Procédures : la commune semble être le bon interlocuteur dans les périodes où elle remanie son adressage, mais elle a tendance à oublier les petites mises à jour au fil de l'eau. L'EPCI peut jouer le rôle d'assistance technique ou d'intégrateur. La multiplicité des acteurs concourant à la BAN est un gage de fiabilisation (La Poste, IGN, DGFIP, OSM, Mairie, CL, SDIS, sociétés privées, citoyen) et la rapidité d'actualisation une garantie de qualité.

Toutefois, seule la mise en œuvre pratique de la BAN comme source fiable de l'adresse par les administrations et les établissements publics en fera une base de données incontournable, rendant obsolètes les bases redondantes existantes. L'Etat a un rôle à jouer dans la promotion de la BAN. Il s'agit aussi pour les collectivités de rediriger leurs partenariats Collectivité locales / Acteurs privés vers la BAN.

En un mot la simplicité et l'efficacité de la BAN sera sa meilleure publicité

Atelier « Licences et modèles économiques »

Les participants évoquent leur difficulté à appréhender les licences et les conséquences de leur usage. Par exemple : quid de la commercialisation d'applications intégrant les données de la BAN ? ou encore, faut-il un équilibre entre les données utilisées et les données reversées ?

Concernant le modèle économique, quelques chiffres interpellent les participants. Concernant La Poste par exemple, 60 millions d'euro par an seraient perdus à cause de problèmes d'adresses (nominatives ou géographiques) alors qu'il apparaît que le chiffre d'affaire réalisé aujourd'hui par la commercialisation de bases adresses par la Poste est bien moindre.

Se pose la question du rapport entre le bénéfice général d'une Base Adresse mise à disposition gratuitement (ou à coût réduit) par rapport aux investissements nécessaires. Les investissements reposant a priori sur un petit nombre d'acteurs, les bénéfices profitant à l'ensemble de la sphère publique et privée.

Atelier « Qualité, mise à jour »

La première problématique posée, c'est de savoir s'il est plus important d'avoir une donnée de qualité ou une donnée qualifiée.

Vaut-il mieux ne pas diffuser de données ou diffuser des données non valides ?

Et dans le second cas, vaut-il mieux des données de qualité ou des données qualifiées ?

On qualifie la donnée, définit son caractère d'exactitude, de fiabilité... et l'important peut être c'est que cette donnée mise à disposition soit reprise et corrigée puis rediffusée.

Par ailleurs, quand on parle de qualité, il faut aussi savoir comment on la mesure. Notion d'indicateurs partagés par tous.

Un référentiel revêt un caractère de qualité qui sous-entend une notion de confiance et parfois un caractère « qui fait foi ». C'est par exemple le cas de l'IGN avec le RGE dont certains référentiels sont utilisés dans le cadre d'études, d'aménagement parce que la donnée provient d'un établissement publics qui a reçu la mission de la part de l'Etat.

Cette mission, cette légitimité ne garantit pourtant pas un gage de qualité de la donnée et encore moins un caractère d'opposabilité de la donnée.

L'atelier a conclu que le plus important était la qualification de la donnée et peut être de réfléchir à la rédaction de spécification de qualification qui n'existent pas dans les métadonnées INSPIRE.

Atelier « Identifiant Unique, interopérabilité »

Il existe plusieurs bases chez tous les acteurs utilisant l'adresse, tous ont des identifiants uniques.

La poste utilise l'Hexacle. L'IGN a aussi un ID interne, la DGFIP aussi...La Poste etc...

Comment avoir une BAN ayant un ID unique cohérent, continu dans le temps et qui puisse gérer les mise à jour ?

Dans OSM l'ID est créé à partir de la concaténation des codes INSEE, FANTOIR et NUM ADRESSE mais ce n'est pas parfait et on peut ajouter le code fantoir du lieu-dit pour l'améliorer.

Attention à l'attribution des codes FANTOIR (car ce n'est pas très rapide) et l'idée serait de décharger la DGFIP de son attribution. Si on fait une concaténation, les codes doivent être disponibles et délivrés au même moment (lors de la création de l'adresse) ce qui demande une coordination entre tous les acteurs fournissant ces codes.

Faut-il créer un nouvel ID pour la BAN ou concaténer des codes ayant du sens (INSEEE, FANTOIR...)?

Si il y a un changement de code INSEE ou fantoir, on garde les deux codes dans la base pour avoir un suivi, en même temps environ 1% des adresses change /an, ce qui est peu.

Un ID non significatif paraît compliqué car il faut trouver des correspondances avec tous les ID de toutes les bases existantes.

Il est nécessaire d'avoir une période d'adaptation de l'ID, ne serait-ce que pour avoir un ID signifiant dans un premier temps, le temps que les BDD s'harmonisent puis envisager un ID non signifiant dans un deuxième temps.

Atelier « Outil, API, géocodage »

Nous avons surtout parlé d'outils de géocodage et écouté le témoignage de Mr Besirspahic (IGN).

Un géocodage dépend de 3 éléments :

- le référentiel adresse
- les outils de géocodage
- le fichier « clients »

Si un des 3 éléments n'est pas de qualité, il sera impossible d'obtenir un résultat optimal.

La question a été posée de savoir s'il était possible d'enrichir la base adresse de POI. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

A été émise l'idée d'utiliser OSM pour intégrer des POI mais les difficultés résident pour ceux qui intégreraient des établissements dont ils ne souhaiteraient pas ensuite une rediffusion large.

Il n'y a pas d'outils de versement de masse mais on peut transmettre ces fichiers à l'IGN pour qu'il les traite à posteriori.

Le référentiel Base Adresse a posé la problématique de la qualité, certification et opposabilité de la donnée. Ce sujet a donc été traité dans un second atelier.

Atelier « Accompagnement aux collectivités »

Avant de parler de formation aux outils et de mise en œuvre de la BAN localement, il a été souligné que les principaux intéressés, à savoir les communes, devaient être sensibilisés à l'enjeu de l'adresse. Comment faire passer le message de l'importance de l'adresse aux communes (élus et secrétaires de mairies) ? le thème des secours, de l'accès aux soins est une entrée qui peut toucher les collectivités. Un point d'entrée pour toucher les communes peut être de passer par les communautés de communes : pouvoir intervenir en Conseil Communautaire pour présenter les enjeux de l'adresse, les procédures de nommages, les aléas... Pour avoir une entrée dans la communauté de communes, il s'agit de mettre en lien l'adresse avec les compétences de la cc. Le déploiement du Très Haut Débit est un sujet qui peut permettre de sensibiliser les élus des communautés de communes. Dans une présentation au conseil communautaire, une intervention conjointe des représentants locaux de La Poste, du SDIS, de la maîtrise d'ouvrage de déploiement du THD pourrait avoir du poids, ainsi que le témoignage d'élus ayant déjà une expérience dans l'adressage.

Les collectivités ont besoin de ressources (documents et méthode sur l'adressage, sur les procédures...) et surtout d'interlocuteur vers qui se tourner !